



Décision de radiodiffusion CRTC 2010-547

Version PDF

Ottawa, le 3 août 2010

Diverses entreprises

Diverses localités

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énumérées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} septembre 2010 au 30 novembre 2010. Celles-ci seront assujetties selon les mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle d'aucune façon les questions que pourrait soulever le renouvellement de ces licences, et les parties intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision devra être annexée à chaque licence.*

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2010-547

Diverses entreprises de programmation de radio	
Titulaire	Indicatif d'appel/Localité/Province
Entreprises de programmation de radio commerciale	
Astral Media Radio inc.	CITE-FM-1 Sherbrooke (Québec) et son émetteur CITE-FM-2 Sherbrooke (Québec)
Astral Media Radio inc.	CITF-FM Québec (Québec)
Norwesto Communications Ltd.	CKQV-FM Vermilion Bay (Ontario) et ses émetteurs CKQV-FM-1 Dryden (Ontario) CKQV-FM-2 Kenora (Ontario) CKQV-FM-3 Sioux Lookout (Ontario)
MZ Média Inc.	CFMZ-FM Toronto (Ontario)
MZ Média Inc.	CFMX-FM Cobourg (Ontario)
4352416 Canada Inc.	CJMB-FM Peterborough (Ontario)
Edmonton Urban Partnership	CHBN-FM Edmonton (Alberta)
Miramichi Fellowship Center, Inc.	CJFY-FM Blackville (Nouveau-Brunswick) et son émetteur CJFY-FM-1 Miramichi (Nouveau-Brunswick)
Rogers Broadcasting Limited	CHFM-FM-1 Banff (Alberta) et son émetteur CHFM-FM Calgary (Alberta)
Wilderness Ministries Inc.	CIOT-FM Nipawin (Saskatchewan)
Entreprise de programmation sonore spécialisée	
Sunshine Coast Radio Society	C-Vue FM Sechelt (Colombie-Britannique)